

J'avais invité quelqu'un à déjeuner ce midi, après quoi j'ai escorté cette personne à la tribune du Président de la Chambre où je me suis attardé une demi-heure, au cours de la période des questions, avant de me rendre ici. Dans sa réponse au chef de l'opposition officielle qui l'a interrogé sur le mécanisme parlementaire qui serait utilisé, le premier ministre, que j'ai entendu de mes propres oreilles, s'est bien gardé de préciser que la question serait confiée à un comité de la Chambre ou à un comité mixte; il a simplement dit qu'on suivrait le cheminement parlementaire habituel, et que le vice-premier ministre et leader parlementaire du gouvernement consulterait ses homologues de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique à ce sujet.

Le premier ministre s'est donc montré beaucoup plus réticent que le leader du gouvernement, qui a répondu très catégoriquement que le gouvernement avait décidé, en effet, de créer un comité mixte. Je me demande quelle est la bonne version.

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, j'espère n'avoir pas mal interprété le premier ministre ou le vice-premier ministre, à moins que ce que j'ai appris en m'entretenant avec eux ces derniers jours n'ait été modifié à cause des événements. C'est bien possible. Quoi qu'il en soit, je répète, sur la foi des entretiens que j'ai eus, que le gouvernement entendait proposer la création d'un comité mixte du Sénat et de la Chambre pour étudier ces documents.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987—L'ÉTUDE PAR
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ONTARIO

L'honorable Jeremiah S. Grafstein: J'ai une question à poser au leader du gouvernement, qui va dans le même sens que celle du sénateur Bazin, à propos de l'Ontario.

La semaine dernière, le premier ministre ontarien a dit que, de toute façon, il allait remettre l'étude de toute résolution émanant de l'entente du lac Meech à la session d'automne de l'assemblée législative. L'assemblée législative de l'Ontario siège à l'heure actuelle. Sauf erreur, compte tenu du libellé juridique de l'Accord constitutionnel, l'expression «dans les meilleurs délais» obligera le premier ministre de la province à saisir sur-le-champ l'assemblée législative de la province.

● (1440)

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): L'honorable sénateur me demande d'interpréter cette clause, ce que j'hésite à faire. Je suppose que bien des choses dépendent de la date de prorogation ou, en fait, de dissolution de l'assemblée législative de l'Ontario. Mon honorable collègue est mieux placé que moi pour la connaître.

Le sénateur Grafstein: C'était vrai autrefois, honorables sénateurs, mais ce n'est plus le cas.

L'ACCORD CONSTITUTIONNEL DE 1987—L'ÉTUDE PAR
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

L'honorable John B. Stewart: Honorables sénateurs, étant donné la réponse du sénateur Murray, puis-je lui demander si, dans le cas de la Nouvelle-Écosse, où on a mis fin à la session, le premier ministre Buchanan s'est engagé à rappeler l'assemblée législative avant la date normale de reprise? A-t-on conclu un accord à cet égard ou la décision est-elle laissée aux autorités compétentes en Nouvelle-Écosse?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la décision appartient aux autorités compétentes. Pour ma part, je n'ai pas discuté de la question avec le premier ministre Buchanan ou l'un de ses collègues. Ce ne serait pas la première fois que cette assemblée législative historique, qui est le siège du gouvernement responsable du Canada, se réunirait durant l'été ou à l'automne.

Le sénateur Stewart: Dois-je comprendre que le leader du gouvernement affirme qu'on n'a pas jugé bon de discuter de cette question et que le premier ministre de la province est tout à fait libre de trancher cette question sans s'engager à quoi que ce soit envers le premier ministre ou tout autre ministre fédéral?

Le sénateur Murray: Tout ce que je peux dire, honorables sénateurs, c'est que je n'ai discuté de cette question ni avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse ni avec l'un de ses ministres. La Nouvelle-Écosse a pris exactement le même engagement que toutes les autres provinces et le gouvernement fédéral, à savoir qu'elle s'est engagée à soumettre ces textes constitutionnels à son assemblée législative le plus tôt possible.

L'ENTENTE DES PREMIERS MINISTRES—DEMANDE DE RÉPONSES

L'honorable Jeremiah S. Grafstein: Honorables sénateurs, à la suite de l'accord du lac Meech, on a posé un certain nombre de questions au leader du gouvernement au Sénat. Il a déclaré, sauf erreur, à ce moment-là qu'il attendrait, pour répondre à ces questions, que cet accord soit signé. Pourrait-il maintenant nous préciser s'il entend répondre à ces questions? Certaines portent sur des principes importants. A-t-il l'intention d'attendre jusqu'à ce que notre chambre ou d'autres assemblées législatives aient eu la possibilité d'examiner en détail la résolution?

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Je préférerais la dernière solution, honorables sénateurs. Quoi qu'il en soit, je reconnais que certaines réponses différées à des questions de mon honorable collègue et de certains autres sénateurs, se font peut-être encore attendre. Je vais me charger de présenter à la Chambre des réponses préparées à ces questions.

Le sénateur Grafstein: Je remercie le leader de sa réponse. Pourrait-il, dans la mesure du possible, fournir une réponse à la question que j'ai posée la semaine dernière au sujet des répercussions économiques? Le gouvernement a-t-il mené des études d'impact économique au sujet du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral dans le cadre du nouvel accord?